

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 3 MAI 2011
COMPTE-RENDU DE REUNION

L'an deux mille onze, le trois mai, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint-Romain-la-Motte, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DANIERE, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 avril 2011

Nombre de conseillers : 13

Présents : 11

Votants : 13

Etaient présents : André DANIERE, Gérard DUBESSY, Gabriel BOUCHER, François LASSEIGNE, Nathalie CHAMPROMIS, Patricia CHAPARD, Viviane RAUBER, Thierry CRUZILLE, Jean-Christophe DEAL, Gilbert VARRENNE, Fabrice ANGENIEUX.

Excusés : Michelle MOUTON, Jean-François BRUN

Secrétaire de séance : Gérard DUBESSY

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits remis

- par Mme Michelle MOUTON, Conseillère municipale, empêchée d'assister à la séance, donnant mandat à Mme Patricia CHAPARD, Conseillère municipale, de la représenter et voter en son nom

- par M. Jean-François BRUN, Adjoint au Maire, empêché d'assister à la séance, donnant mandat à M. André DANIERE, Maire, de le représenter et voter en son nom.

L'ordre du jour de cette réunion portait essentiellement sur la réforme de l'Intercommunalité et appelait les élus à se prononcer sur le schéma de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de la Loire.

L'urgence de cet avis est liée à la présentation de ce scénario à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale prévue le 9 mai prochain.

Après développement de cette proposition de schéma par M. le Maire, le débat s'est engagé sur l'opportunité d'une telle réforme et ses conséquences sur le fonctionnement de l'intercommunalité au vu du schéma proposé par M. le Préfet par rapport au fonctionnement actuel ainsi que sur l'impact de la dissolution de certains syndicats mixtes.

D'autres échanges portent sur des modifications de périmètre concernant notamment la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et la Coplex.

A l'issue de ces discussions, l'assemblée à laquelle il est demandée d'apporter **un simple avis** avant la réunion de la CDCI, se prononce par un vote à bulletin secret. Le dépouillement fait apparaître **6 voix pour** le scénario proposé par le Préfet de la Loire, **6 voix contre** et un **bulletin blanc**.

Ce vote du conseil municipal est assorti d'avis communs de plusieurs élus sur l'esquisse de schéma proposé, à savoir :

** Dans la logique du schéma proposé par le préfet, certains élus municipaux s'étonnent que "le Pays de Charlieu et de Belmont" ainsi que la Coplex ne figurent pas dans le périmètre du schéma proposé pour la création d'une plus grande communauté d'agglomération dans lequel sont inclus notre commune et la Communauté de Communes de la Côte Roannaise.*

** Certains élus auraient souhaité d'autres propositions alternatives.*

La séance est levée à 23 h 30